



Re accident de la route ayant entraîné la mort

Par **celine**, le **26/04/2009** à **23:47**

Bonsoir, rnrnje vous remercie des réponses que vous m'avez fourni je viens seulement de les jours, nous sommes passé devant le tribunal le 24 mars, l'avocat de l'autre partie a plaidé la relax, car pour lui rien ne prouve que sa cliente est en tort (pas de témoin, et il se fit à sa bonne foi), de plus le procureur a donné l'impression de ne pas aimé les motards (les réflexions du genre "c'était une grosse moto 600", " il roulait vite??", ont fusaient pdt tte la durée de l'audience), dans les relevés des policiers aucuns papiers n'indiquent une excès de vitesse ou quoi que ce soit d'autre mettant en cause mon père. Mon avocat a essayer tant bien que mal de prouvait qu'elle avait commis une homicide involontaire par imprudence,négligence... mais rien ni a fait. pour eux, meme si la manoeuvre de cette dame n'est pas correcte et qu'elle gene la circulation, mon pere n'avait qu'a s'areté ! (enfin il y a des traces de freinages qui pouvrent qu'il a tenté de s'arreter et que comme il n'a pu éviter la voiture s'est penché (comme tt motard le ferai) pour ne pas passé par dessus la voiture. rnrnconclusion a eu sa relax et nous aucune indemnité !! donc nous avons fait appel, nous avons rdv chez notre avocat demain mais j'y vais sans grande conviction car j'ai l'impression qu'il est un peu dépassé par les evenements ! rnrnsi vous avez d'autres conseils n'hesiter pas a les faire parvenir. je vous remercie d'avance

Par **Tisuisse**, le **27/04/2009** à **07:49**

Bonjour,rnrnSi d'après ce que je lis, votre message fait la suite d'autres échanges, merci de faire un copier-coller sur la file d'origine car là, pour un néophyte, c'est incompréhensible. Pour ce faire, retournez à la file d'origine, en bas du dernier message cliquez sur REPONDRE et reportez-y votre présente missive. Ce message sera supprimé sous 24 h car il crée un doublon.